

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41Rédacteur en chef :
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements... — 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

AVIS

Afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du Journal, les abonnements qui expirent le 30 avril courant doivent être renouvelés sans retard.

NOUVELLES DU JOUR

28 avril.

Dans sa séance d'hier, séance complètement dépourvue d'intérêt, l'Assemblée nationale a entendu l'interpellation de M. le comte Joubert sur l'observation des lois et règlements qui prescrivent à tout étranger entrant en France d'être muni d'un passeport.

Sans nier que la législation en vigueur soit susceptible de modifications, M. le comte Joubert tient à protester contre les exceptions accordées aux voyageurs anglais et belges. Il insiste pour que le gouvernement présente un nouveau projet, s'il le juge convenable; mais accorder aux étrangers quelque faveur que ce soit, sans que l'Assemblée souveraine ait prononcé, c'est ce que ne peut admettre l'auteur de l'interpellation.

Chemin faisant, M. le comte Joubert a trouvé moyen de glisser un mot blessant pour l'Italie « dont il faut, dit-il, parler le moins possible. » Aux plaintes de la Suisse on peut répondre par des réclamations analogues contre le maintien des permis de séjour, qui constituent pour nos nationaux une charge annuelle assez lourde.

Enfin, M. Thiers a eu son tour, et dans son illusion sur la portée de ses attaques, M. le comte Joubert a tenu à rassurer l'Assemblée sur les conséquences possibles du vote de l'ordre du jour motivé qu'il proposait : « Il n'y a pas à craindre, a-t-il dit, une crise de gouvernement, et M. le président de la République, à propos du passeport de 10 francs, ne nous mettra pas le marché à la main. » On n'est pas plus cruel que l'honorable comte Joubert, mais que d'atticisme et de bon goût dans ses épiques !

La Chambre, quelque tranquilisée qu'elle ait été par les assurances réitérées de M. le comte Joubert, n'en a pas moins jugé prudent de clore ce débat stérile par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

M. Edouard Millaud, qui succédait à la tribune à M. le comte Joubert, a demandé quelques explications au ministre de l'Intérieur sur les arrestations récemment opérées dans notre ville.

M. Victor Lefranc, retrouvant la fermeté qui lui avait fait défaut dans les dernières séances, a répondu que les arrestations, peu nombreuses d'ailleurs, dont il s'agit, ont eu lieu à sa requête, et qu'elles ne sont que l'accomplissement des droits et des devoirs de la justice.

L'incident n'a pas eu d'autre suite, et le reste de la séance a été consacré à la lecture d'un certain nombre de rapports de pétitions sans importance.

L'opinion nationale annonce que la commission du budget a entendu hier M. de Gouanel, ministre des finances, et reçu les communications du gouvernement sur les impôts nouveaux à établir.

Le gouvernement persiste à maintenir l'impôt sur les matières premières; de son côté, la commission persiste à le repousser; elle espère démontrer au ministre que les impôts qu'elle propose suffiront à équilibrer le budget.

La commission veut terminer son travail et proposer son nouveau rapport dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Le retard apporté aux nominations diplomatiques, depuis si longtemps annoncées, provient, suivant le même journal, de ce que, en présence du conflit existant entre l'Angleterre et les États-Unis, il aurait paru convenable, nécessaire même que le gouvernement français désignât en même temps les ministres qui doivent le représenter à Londres et à Washington.

Si M. de Rémusat n'a guère que l'embarras du choix pour l'ambassade de Londres, il n'en paraît pas être de même pour celle de Washington.

Aux dernières nouvelles, c'était M. le duc de Noailles qui avait le plus de chance d'aller aux États-Unis. Demain peut-être verrons-nous paraître la candidature de M. Jules Ferry, à moins que l'ancien maire de Paris ne paraisse décidément trop républicain pour représenter une République... provisoire.

Don Carlos aurait réussi à passer en Espagne et se trouverait aujourd'hui à la tête des rebelles, dont les plus récentes dépêches fixent le nombre à 15,000 environ.

On trouvera plus loin quelques détails sur l'éruption du Vésuve qui a déjà occasionné de grands malheurs et fait de nombreuses victimes.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Un de nos correspondants de Versailles nous écrit que la commission des tarifs s'est réunie hier pour entendre la lecture du rapport de son président, M. Cordier.

Ce rapport, conçu dans un esprit très-conciliant et très-moderé, ne fait peut-être pas suffisamment ressortir l'opinion de la majorité de la commission, opinion évidemment tout à fait contraire aux impôts proposés. Il est vrai que dès l'origine la commission s'était imposée la mission de ne pas discuter les questions de principe et de se borner à faire matériellement le travail que lui imposait la Chambre.

Il serait cependant regrettable que la Chambre pût croire que les rédacteurs des nouveaux tarifs ont cru faire quelque chose de profitable et d'utile pour le pays. Il doit, au contraire, ressortir du rapport qu'entre deux maux la commission a proposé le moindre, qu'elle a généralement abaissé le taux des droits, qu'elle les a quelquefois supprimés. Elle a partout aboli les drawbacks, elle a en un mot adouci les angles et tâché de corriger les vices les plus saillants du système, mais elle n'en reste pas moins persuadée que son travail, tel qu'il est, ne peut, par son application si elle a lieu, que nuire au travail et à l'industrie; l'exportation des produits français en sera restreinte et la France se trouvera, grâce à ce régime suranné, dans une position économique inférieure à celle des nations voisines. Enfin il est évident pour la majorité de la commission que les tarifs ne peuvent être appliqués et par conséquent ne rendront rien au trésor à cause des traités de commerce existant entre la France et la plupart des nations civilisées.

Sur les observations de ses collègues l'honorable rapporteur a consenti à faire subir à son rapport diverses modifications grâce auxquelles l'esprit général de ce document se trouvera tout à fait en analogie avec les vrais sentiments de la commission.

Le rapport sur la soie vient d'être lu dans la commission des tarifs. Le rapporteur, M. de Montgolfier, concluait au rejet de tout droit sur la soie.

Les deux autres membres de la sous-commission des soies, l'un, M. Flotard, se ralliait aux conclusions du rapport, l'autre, M. Corbier, optait pour le petit droit. La commission, après une longue discussion, a rejeté les conclusions du rapport, elle se rallie donc au petit droit de 2 à 2 1/2 environ, tel qu'il avait été proposé, sans drawback, à l'une des précédentes séances.

LE PRINCIPE D'AUTORITÉ

Que de fois n'a-t-on pas entrepris chez nous, au moins par des discours, de rétablir l'autorité! Philosophes, prédicateurs, hommes d'Etat (ceux qui sont au pouvoir surtout), nous rappelons sans cesse la nécessité de relever, ou de fortifier, ou de reconstituer le principe d'autorité. Les braves gens applaudissent à ces discours et nous aussi. Toutefois nous éprouvons quelques scrupules et nous craignons que, tout en étant d'accord sur les mots, nous ne soyons peu sur le fond des choses.

Sans doute la société ne peut vivre en paix si une autorité incontestée n'y maintient l'ordre et la sécurité. Cette proposition est si élémentaire qu'elle est banale. Seulement il s'agit de savoir en quoi consiste l'autorité.

Pour le grand nombre, le problème est bien simple: l'autorité réside dans le gouvernement établi, quel qu'il soit ou puisse être; mais lorsque, par un de ces accidents trop fréquents chez nous le gouvernement est renversé, on dit, non sans raison, que le principe d'autorité est compromis. Reste à savoir par qui et comment il a été compromis et comment on peut le relever.

Qui exerce sur chacun de nous une autorité souveraine? C'est notre croyance, notre conviction. Qui exerce la même autorité chez un peuple? L'opinion publique de ce peuple. Tant qu'un gouvernement agit dans le sens de l'opinion, il a l'autorité en fait comme en droit; lors, au contraire, qu'il agit contre l'opinion et dans la mesure où il contrarie l'opinion, son autorité morale diminue ou disparaît entièrement. — C'est ainsi que les choses se passent et se passeront, quoi que l'on dise ou fasse pour en déranger le cours.

Donc, chaque fois qu'une révolution survient, c'est parce que le gouvernement renversé a excédé l'opinion longtemps et grièvement; c'est, par conséquent, à ce gouvernement que la révolution et tous les malheurs qui fatalement l'accompagnent doivent être imputés. Chercher ailleurs la cause de cette révolution, c'est s'arrêter à des détails de peu d'importance. C'est folie de l'attribuer à tel ou tel homme, qui est l'instrument et non la cause des événements.

Vient-on reconstituer l'autorité? La chose est facile et simple. Elle est facile, parce que sous le choc d'une révolution, le pays sent très-vivement le besoin d'une autorité; loin de marchander le pouvoir à ceux qui sont investis du gouvernement, il n'est que trop disposé à s'abandonner à eux. La chose est simple, puisqu'il ne s'agit après tout, pour avoir de l'autorité, que de gouverner selon l'opinion publique. Encore n'est-elle pas bien exigeante: elle fait sans trop de difficulté des sacrifices considérables à qui lui donne seulement un peu de paix.

Malheureusement ce devoir d'obéissance à l'opinion publique n'est pas compris des gens qui, dans tous les partis, s'occupent de politique militante. Chacun est persuadé que la possession du pouvoir donne au possesseur, quelque précaire que puisse être son titre, le droit d'agir capricieusement, de faire ce qu'il veut, selon la formule consacrée, en un mot d'imposer au pays ses opinions propres.

Gouverner avec des caprices, c'est attenter de la manière la plus directe au principe d'autorité; c'est le ruiner dans l'opinion des peuples; c'est fomen-

ter tous les désordres et préparer les révolutions. C'est le justement ce qui ont fait depuis un siècle tous nos gouvernements; ce sont eux qui ont affaibli le principe d'autorité et qui ont provoqué les révolutions. Le gouvernement seul peut affaiblir, abattre ou relever et consolider ce principe. Quant au peuple, il ne peut y contribuer qu'en délaissant pour le gouvernement des hommes disposés à servir l'opinion publique, non à lui commander.

Jusqu'à ce jour la France n'a pas cherché ou n'a pas rencontré ces hommes. Combien de fois n'avons-nous pas ouï dire : « Tel fonctionnaire est souverain, telle assemblée est souveraine; quiconque s'oppose à sa volonté, ou la blâme ou même la critique avec mesure, est séditieux et trouble l'ordre. » Quelle idée se font de la souveraineté les gens qui tiennent ce langage? Etre souverain, c'est occuper la première magistrature, celle au-dessus de laquelle il n'y a nul pouvoir constitué. Est-ce à dire que celui ou ceux qui détiennent cette première magistrature ne sont soumis à aucune loi et peuvent, sans scrupule, se passer tous leurs caprices? Non assurément. Ils sont investis du pouvoir en vue d'une fin : lorsqu'ils s'écartent de cette fin, ils ruinent les bases sur lesquelles leur pouvoir repose : ils deviennent séditieux et perturbateurs de l'ordre établi.

Certes, s'il y a quelqu'un de souverain dans un ordre de faits, c'est le juge en dernier ressort, c'est le propriétaire, c'est le père de famille. Cependant si le juge en dernier ressort juge contrairement à la loi pour se passer un caprice, on dit avec raison que c'est un mauvais juge, un juge prévaricateur. Si le propriétaire fait un mauvais usage de ses biens, si le père de famille fait un mauvais usage de son pouvoir, nous le blâmons : notre opinion s'élève contre lui; elle regrette que les lois et les magistrats ne puissent le réprimer. On suppose l'abus, parce qu'il s'exerce dans un champ restreint et parce que la répression aurait des inconvénients pires que l'abus lui-même. Mais dans le cas de la souveraineté, lorsque l'abus inflige des souffrances à la société tout entière; lorsque surtout les pouvoirs du gouvernement s'exercent contre la fin, la loi, on peut prévoir la fin de l'abus, on n'est pas toujours aussi patient.

Que l'on travaille à relever en France le principe d'autorité, nous y donnons la main bien volontiers. Mais qu'on ne croie pas que l'autorité s'établisse par un simple décret, ni par l'étendue des attributions conférées au pouvoir exécutif; elle s'établit par l'accord de l'opinion avec l'ensemble des actes du gouvernement. On assurerait mieux cet accord en réduisant les attributions du pouvoir exécutif qu'en y ajoutant, car si ces attributions sont médiocres, ce pouvoir pourra moins abuser que si elles sont étendues. D'ailleurs les abus qu'il pourra commettre auront moins de gravité.

Si l'on voulait comprendre chez nous ces vérités si simples, l'A B C de la science politique dans les pays libres, le principe d'autorité se rétablirait promptement. Alors, en effet, l'opinion flétrirait également les tentatives, de quel que part qu'elles vinssent, dirigées contre l'opinion : elle blâmerait toute conspiration, tout emploi de la violence et de la fraude, tant de la part des assemblées ou du gouvernement que de la part de l'opposition; elle ne tolérerait dans les publications ni mensonge ni fraude pieuse dans l'intérêt de tel ou

tel parti; elle serait implacable pour la prise d'armes et même pour l'appel aux armes contre des lois qui laisseraient subsister la liberté de discussion et l'espérance d'une amélioration dans une mesure tolérable.

Que faudrait-il pour en venir là? Un peu de réflexion calme, un peu de sens commun, de tolérance et surtout moins d'abdication et d'effacement de la part de la nation. Tant que la discussion aura lieu entre prétendants seulement, entre *politiciens*, elle dégènera en dispute : pour qu'elle devienne réellement discussion il suffirait que les gens qui ne prétendent pas aux magistratures et qui sont la nation y prissent part.

COURCELLE SENEUIL.

Le livre du maréchal Bazaine, qui vient de paraître chez Plon, est destiné à solliciter vivement l'attention. On sait que le maréchal dit que les désastres de la France sont dus à notre manque de préparatifs, ce qui n'est pas précisément très-neuf.

Voici en quels termes il s'exprime à ce sujet dans la préface de son livre :

Les ressources de la France n'étaient pas protégées. Les chemins de fer donnaient aux mouvements stratégiques une rapidité inconnue jusqu'alors; la tactique devait être profondément modifiée en présence des armées à tir rapide désavantagées aux races nerveuses et impressionnables comme les nôtres.

Nous multiplions les conférences sur les trois armes (infanterie, cavalerie, artillerie). Les idées émises dans ces conférences pouvaient être bonnes; elles eurent pour résultat réel de jeter la perturbation dans les esprits. Les innovations à peine ébauchées, n'ayant ni la consécration du temps, ni celle des champs de bataille, bouleversèrent les principes de la tactique, sans les remplacer par des principes nouveaux fermement établis.

... Nos places de guerre avaient toutes besoin de modifications urgentes. On avait entrepris des travaux pour parer au plus pressé; mais ces travaux n'étaient pas terminés au moment où la guerre éclata.

COURRIER DE PARIS

27 avril 1872.

L'événement du jour est ou sera (car la nouvelle n'est pas encore répandue dans les départements) la fin de la loi sur le mariage civil. Vous savez mieux que moi à quoi vous en tenir sur la vérité vraie des bruits qui ne manquent pas de courir sur cette affaire. Dans tous les cas, ceux qui veulent sincèrement l'établissement du régime républicain ne peuvent que la déplorer, et, par ce qu'une seule conversation m'a mis tout à l'heure à même d'entendre, il est facile de préjuger ce que si dira dans les cercles politiques, ou, soit par antipathie, soit par défaut de confiance, on nie que la république soit viable. Vos deux dernières élections n'ont déjà pas produit bien bon effet. Voilà, s'écrie-t-on, ce que la démocratie est capable de donner, et encore n'est-ce pas le terme de ses agissements. Avec elle on ne voit jamais le bout de rien, et viendra un jour où les gens de la rue Grégoire, discrédités, seront remplacés par quelque comité plus étrange encore qui sortira des bas-fonds sociaux et élira domicile sous les arches de tout Morand, cela s'appelle la décomposition d'un pays et, grâce à une démocratie qui ne se connaît pas elle-même, nous y marchons, à moins que quelque catastrophe comme Sedan ne nous arrive en route comme nous avons déjà été arrêtés sur la pente du désastre.

On parle ainsi, et je ne puis nier qu'il n'y ait un fond de vérité dans ces assertions amères. Deux inconnus représentent une ville comme Lyon ? Quelle triste preuve, ou de la médiocrité dont la population de la seconde ville de France serait atteinte, ou de l'aveuglement qui lui fermerait les yeux ! Remarque que je ne fais ici aucun procès de tendance à l'opinion des deux élus. Je les sup-

pose du radicalisme le plus radical, mais je ne les connais pas. Tout ce que je sais, c'est qu'ils n'ont ni notoriété ni capacité reconnue ni racines dans la ville, et je me demande si les mêmes opinions ne pouvaient être représentées autrement. Qu'on soit socialiste, je ne m'en formalise pas à condition qu'on respecte la loi, et, sur bien des points, je suis disposé à me montrer moi-même socialiste, à reconnaître, comme dernièrement Gambetta au Havre, non l'existence d'une question sociale qu'on pourrait faire disparaître du jour au lendemain en retournant instantanément la société comme un globe de l'escamoteur, mais l'existence des questions sociales que l'initiative intelligente, un esprit de sacrifice élevé, doit nous aider les uns et les autres à résoudre les uns après les autres.

Voilà ce que j'admets.

Admettons encore que les classes laborieuses, défilantes, surexcitées, peu instruites, trompées, en un mot, et par elles-mêmes et par des charlatans, n'attendent rien de l'accord que nous cherchons à établir, et j'admets qu'elles ne veulent avoir que leurs hommes à elles. Soit. Mais, Dieu du ciel, ne pourraient-elles choisir des hommes d'une valeur connue, capables de les servir réellement, et de ne pas être déplacées à la tête d'une administration comme celle de la seconde ville de France? Quoi ! n'y a-t-il pas des ouvriers du pays, des hommes convaincus et instruits, ayant du moins reçu du ciel une espèce de culture naturelle qui les recommande à l'attention même de leurs adversaires ? Ou bien ce que quelqu'un me disait à cet égard est-il vrai ? Est-il vrai que cette démocratie, complètement dépourvue de raison, en soit à suspecter tout ce qui révèle une distinction quelconque, ne se croyant sûre que des esprits ou pas une leçon d'instruction, pas une pensée de conciliation, ne peut pénétrer.

Et comment qualifier, d'autre part, la conduite de vos conservateurs ? Ceux-là, je les ai gardés pour la bonne bouche, et je trouve que les obligations que vous leur adressez sont bien douces. Dispensé de ces ménagements locaux, je leur dirai qu'il est pitoyable de n'avoir su ni trouver un candidat, ni le soutenir, malgré la supériorité du nombre que les chiffres des abstentions montrent pourtant leur appartenir. Ah ! qu'ils osent donc se plaindre ! Ils ont ce qu'ils méritent, et fasse le ciel qu'ils ne méritent pas davantage ! Ils ont beau crier que les radicaux ne sont qu'une minorité, qu'importe, si cette minorité se multiplie, tandis qu'ils attendent leur triomphe je ne sais d'où. Je gémis sur l'avenir de mon pays, quand je le vois placé entre les insanités des uns et l'incertitude des autres. Mais si ces derniers pouvaient seuls porter le poids de leurs fautes sans qu'il tombât rien sur ce malheureux leurs indignations ridicules !

C'en est assez ; je voudrais ne pas verbaliser continuellement de la même manière contre l'esprit de mon temps, et cependant tout m'y ramène, et les nouvelles avec lesquelles on fait prendre patience au lecteur me semblent ensuite bien peu de chose. Que voulez-vous ? Je n'aperçois partout que la division, le manque de bonne foi, de bon sens, et, quand j'ai essayé de me fixer à quelque chose ou à quelque chose, je reconnais ensuite, neuf fois sur dix, que je me suis trompé. Voilà, par exemple, le maire du Havre dont on parle beaucoup à propos du voyage de M. Gambetta. Ce maire du Havre a fait un discours où il a rappelé les grands faits de l'administration locale pendant la guerre, et je sais par des témoins oculaires que, la comme ailleurs, ce qui a régné, c'est le désordre, la confusion et l'empresse. Combien doivent rire les étrangers, et combien ils rient en effet ! Dans cette ville du Havre où les opinions extrêmes sont en présence comme partout, les uns attribuent la non arrivée des Prussiens à l'attitude de la population, les autres à la protection de Notre-Dame du Havre.

A propos des Prussiens, je vous signale un article de la Gazette de l'Allemagne du Nord, l'organe de M. de Bismarck, qui se plaint que c'est le lapin qui attaque.

En bon français, la manière d'être de la presse française déplaît au public allemand, et l'on nous signale qu'un lieu d'événement compromettait les derniers départements, comme l'aurait fait si nous ayons été aimables, on s'en tiendra au texte rigoureux du traité, et

En approchant d'un chemin de traverse qui coupait la route que nous suivions, les hommes qui nous éclairaient se repèrent sur nous en disant qu'ils entendaient au loin un bruit de voitures dans ce chemin de traverse. C'était sans doute un convoi. Mais vingt hommes pour prendre un convoi, c'est peu, alors sans savoir le nombre d'adversaires qu'on a devant soi.

Cet incident se fit présenter après une défaite, nous nous serions très-probablement retirés en arrière, mais c'était le soir d'une victoire.

— Vite au débouché du chemin, commanda Homécourt, qu'on arrête la première voiture en se jetant à la tête des chevaux et qu'on la mette en travers. Huit hommes à la main. Si l'escorte est forte on tirillera, et l'on se retirera qu'à mon coup de sifflet ; alors au galop sur Coulmiers.

La manœuvre fut exécutée en quelques secondes : les hommes aiment toujours les aventures : c'était drôle d'arrêter les voitures sur les grands chemins en restant d'hommes gens et en risquant la bataille.

En réalité nous n'eûmes rien à risquer que notre premier mouvement. La voiture qui marchait en tête du convoi mise en travers du chemin comme il avait été ordonné, ce ne fut pas une fusillade qui répondit à notre coup de main, mais une voix allemande qui cria sans arrêt :

— Ambulance, ambulance.
— Attention, dit Homécourt.
— On va voir, mon commandant, n'ayez pas peur, mais il ne faut pas nous la laisser faire ; on les connaît les Allemands ; chez eux tout est ambulance.
— Commande-lui d'ailleurs une lanterne, me dit Homécourt.

(Temps) (A suivre.)

BILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 29 Avril 1872.

UN BLESSÉ

(1870-1871)

PAR HECTOR MALOT

Ce ne fut point pour le lendemain, mais pour le surlendemain, et la journée du 8 novembre fut employée par nous à nous porter sur Orléans. Il y avait vraiment plaisir à voir marcher les troupes à travers champs sur une ligne de bataillons en colonne à distance de deux kilomètres ; les éclaireurs de la cavalerie légère allaient en avant, puis venait une première ligne de tirailleurs, suivie d'une seconde appuyée par des réserves. Enfin arrivait l'infanterie avec son artillerie placée dans les intervalles des bataillons. On sentait une volonté, un commandement ; que cela ressemblait peu à notre échauffourée de Sedan.

Le commandement on le retrouve le soir au bivouac : il y eut défense d'allumer d'autres feux que ceux des cuisines et encore ceux-là furent-ils étés cachés dans des trous. Habitués aux grandes flambées des armées françaises, les Allemands purent croire qu'ils étaient devant eux qu'une avant-garde,

quand ils avaient, en réalité, toute l'armée de la Loire.

Pouvaient-ils supposer, eux, vêtus de capotes, de sept ou huit tricotés et de manteaux, que ces mobiles qu'ils savaient à peine couverts de vareuses ou de misérables blouses, étaient la dans la nuit fraîche, sur la terre humide, sans feu pour se chauffer, sans paille pour se coucher ?

Nous appartenions à la droite, on nous envoya le matin en reconnaissance sur les cotés qui bordent la Loire. L'ennemi n'était nulle part, ou plutôt il était dans de bonnes positions choisies à l'avance, nous attendant ; nous en eûmes la preuve en approchant d'une carrière où nous fûmes salués par une terrible fusillade. Comme nous n'étions pas de force à prendre une carrière avec les tirailleurs qui s'y trouvaient embusqués, il fallut se retirer.

Alors, du haut d'une petite éminence qui dominait ce vaste pays à peine accidenté de quelques mamelons jetés ça et là dans la plaine, nous eûmes un spectacle magnifique. A perte de vue s'avancait en ligne de bataille, dans un ordre parfait, l'armée française, infanterie, artillerie, cavalerie. Nous marchions à l'ennemi, nous prenions l'offensive, nous n'étions plus traqués, acculés, réduits à nous défendre tant bien que mal.

Nous nous étions arrêtés, et je suivais ce mouvement avec ma lanterne quand Homécourt me frappa sur l'épaule.

— Ils manœuvrent, ils manœuvrent, oh ! les braves gens.

Et c'était vrai ! ces soldats d'un mois manœuvraient comme de vieilles troupes : une volonté avait indiqué un but, on y marchait sinon au pas comme à la parade, au moins avec ensemble et avec élan.

En même temps que nous apercevions l'armée française s'avancer, nous voyions aussi de grandes lignes d'infanterie se mouvoir sur les lisières des bois du côté d'Orléans.

— Il n'y a que des Bavares, dit l'un de nous, l'affaire ne sera pas chaude ; ils sont si las de la guerre qu'ils ne demandent qu'à se rendre.

Le démenti à cette parole naïve ne tarda pas à arriver ; le canon se fit entendre fortement autour d'un village que la carte indiquait sous le nom de Baccon ; il n'était pas encore dix heures du matin.

Je n'en étais plus à ma première bataille, et ne me figurais plus que depuis le premier coup de canon jusqu'au dernier, tous les soldats d'une armée devaient être engagés en même temps. Je n'eus donc pas d'impatience à rester dans l'inaction où nous nous trouvions placés. Notre tour viendrait.

La canonnade ne tarda pas à s'allonger et à s'étendre au loin dans le nord ; sur une étendue de plusieurs lieues les détonations se succédaient sans relâche. C'était bien décidément une bataille qui était commencée.

Allions-nous reculer devant ces positions fortement défendues. Allions-nous les enlever ? Avec quelle angoisse nous écoutions les détonations. Avancions-nous, recuions-nous ? Comme nos batteries changeaient de place à chaque instant, il était difficile de s'orienter.

Enfin, Baccon fut enlevé, et la canonnade redoubla autour d'un village qui se trouvait en arrière, celui de Coulmiers. On avançait.

Nous avions quitté notre observation et nous étions entrés dans la bataille : nous ne voyions plus aussi bien, mais nous entendions mieux, c'était une compensation.

Il y eut là une grande heure de lutte qui fut cruelle d'incertitude pour ceux qui, comme nous, n'y prenaient point une part active. Nos tirailleurs s'étaient emparés des jardins, mais les Allemands s'étaient retranchés dans le village et s'y défendaient avec avantage. Le combat durait et ne se décidait pas.

C'était beaucoup pour notre jeune armée d'avoir supporté le feu depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir. Mais il fallait plus encore,

Le pourrait-elle ?

Ce que j'avais vu du côté des Prussiens à Sedan se produisit du nôtre : le feu de notre artillerie redoubla ; c'était la réserve qui entrait en ligne. En une demi-heure, les batteries prussiennes et bavares furent éteintes.

Nos troupes voulurent reprendre leur mouvement ; mais elles furent retenues par une terrible fusillade et par des décharges de mitraille qui les arrêtèrent. On vit des bataillons hésiter. Alors le général Barry, qui les commandait, descendit de cheval, et marchant en tête, droit sur l'ennemi, il cria :

— En avant, les mobiles ! vive la France !

Et ces mobiles, qui avaient un fusil entre les mains depuis trois mois à peine, s'élançèrent en avant. Le général s'aidait d'une canne pour marcher, et dans les fossés s'accrochait aux branches pour monter plus vite. C'étaient les mobiles de la Dordogne.

En les suivant des yeux, je me prenais à penser que ces régiments de mobiles qu'on avait tant dédaignés du côté ennemi et du nôtre, étaient d'une composition bien meilleure qu'on ne le voulait croire. Dans leurs rangs tout le monde se trouvait mêlé, le riche, le pauvre, l'instinct, l'ignorant, le citadin, le campagnard ; c'était un ensemble, et un ensemble de gens du même pays ayant les mêmes idées, les mêmes croyances. Si quelques-uns se savaient, ce ne seraient point des soldats du 97^e ou du 15^e qui auraient failli, ce seraient des soldats de la Dordogne ; en rentrant au pays ils seraient montrés au doigt par ceux de leurs camarades qui auraient tenu bon. C'est là une force, et le clocher parlera toujours plus fort au cœur que le drapeau.

Coulmiers emporté, les Allemands reculeront encore et leur défense se concentrera vers le nord.

Mais on pensait qu'ils allaient bientôt être obligés de se retirer en désordre, car on savait que notre cavalerie exécutait de ce côté un mouvement tournant,

Bien mené ce mouvement eût rejeté l'armée bavarroise sur le corps français qui arrivait du Gien à Chevilly ; mais on sut plus tard que cette cavalerie s'était arrêtée parce qu'elle s'était vu menacée par une colonne d'infanterie.

Or, cette infanterie était composée des francs-tireurs de Paris.

Au moment où Coulmiers avait été emporté, nous avions été envoyés dans les bois qui sont au-delà de ce village pour les fouiller. Ils n'étaient plus occupés. Partout l'ennemi s'était retiré, et notre artillerie le poursuivait dans sa retraite précipitée.

C'était bien décidément une victoire. Mais quelle en était l'importance ? La nuit ne permettait pas de l'apprécier.

Un paysan que nous rencontrâmes nous dit qu'il avait vu défilér, dans la direction de la Beauce, un grand convoi d'artillerie et de fourgons qui ne venait pas d'Orléans.

— Quels sont ceux parmi vous dont les chevaux peuvent encore faire cinq lieues et peut-être dix s'il est nécessaire de se replier ? demanda notre commandant.

Une vingtaine d'hommes se présentèrent. Je fus du nombre, et tandis que nos camarades retournaient vers Coulmiers, nous continuâmes en avant.

De ce que ce paysan nous a appris, nous dit notre commandant, il paraît résulter que c'est le parc de Saint-Ay qui a été évacué ; si les Allemands ont renoncé à défendre Saint-Ay ils ont dû renoncer aussi à défendre Orléans. C'est ce que nous allons savoir ; cela vaut la peine de courir l'aventure.

VII

Il tombait une pluie mêlée de neige qui rendait la route assez difficile ; la nuit était obscure, cependant nous avançons vite : le succès nous poussait en avant.

C'est nous qui l'avons voulu. Sans nous l'apporter beaucoup, comme vous savez, sur ces bons habitants d'outre-Rhin, je ne puis trop exprimer le vœu de la réserve qui doit se maintenir dans nos paroles. Nous ne devons pas avoir besoin de vaines déclarations pour nous souvenir des conséquences de nos fautes.

C'est un article du *Constitutionnel* que cite la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Les tribunaux ont prononcé sur l'affaire Girardin. On croit que leur décision résulte d'un arrangement amiable, pris entre les deux parties pour éviter le scandale. La pension servie par M. de Girardin à sa femme est peu pour elle.

Paris est en ce moment la proie d'une forte pluie d'Égypte. Ce fleau est figuré par des mouches plus longues que les mouches ordinaires, qui couvrent les boulevards, les rues, et s'introduisent partout. Cette invasion paraît s'étendre dans tous les environs, jusqu'à Orléans. Malgré les événements de l'année dernière, on assure qu'il n'y a aucun danger à en redouter. C'est seulement laid et assez malpropre.

On vient de me remettre à l'instant le livre du maréchal Bazaine, intitulé *l'Armée du Rhin*, qui paraît lu chez Plon.

On lit dans le *Courrier de France*:

Nous apprenons aujourd'hui seulement que quelques lignes de la fin du rapport sur la capitulation de Sedan ont été omises dans la copie qui nous a été communiquée.

Nous nous en sommes donc les donner aujourd'hui en faisant observer que ces quelques lignes ne modifient en rien le sens de la décision et ce qui précède.

Voici donc ce paragraphe qui complète, d'une façon définitive, le document du 17 avril:

Le conseil blâme vivement le général de Wimpffen d'avoir admis cette exception contraire à l'article 256 du décret du 13 octobre 1863, lequel prescrit aux officiers de ne jamais séparer leur sort de celui de leurs soldats, exception qui tend à affaiblir, chez les officiers, le sentiment du devoir et de résistance à l'ennemi et n'est qu'une prime à la faiblesse.

On écrit de Paris au *Journal de Genève*:

Je suis en mesure de vous renseigner d'une manière parfaitement sûre au sujet de l'attitude que le gouvernement compte prendre dans ses relations avec le clergé à la suite de la proclamation des décrets du concile du Vatican.

Le gouvernement laissera les évêques publier ces décrets sans aucune opposition; il n'invoquera point le texte pourtant si clair des articles organiques, et que l'opinion d'abus est dépourvue de toute sanction efficace, il préférera s'abstenir.

Si pourtant il arrivait qu'un prêtre titulaire, un curé, fut destitué par son supérieur pour opposition à ces décrets, le gouvernement se réserve d'agir, car alors la question serait bien autrement grave.

Il pense que, dans ce cas, il aurait pour lui l'opinion, l'opinion, si indifférente qu'elle soit aux discussions théologiques, soutiendrait le gouvernement quand celui-ci protégerait l'indépendance d'un prêtre qui en appellerait aux lois de son pays.

Quant aux simples vicaires comme l'abbé Junqua et l'abbé Michaud, l'Etat n'appuiera point leurs prétentions. Ils ne sont point en effet titulaires; ils n'existent pas comme prêtres officiels, et le recours comme d'abus ne leur est pas même ouvert. Il paraît donc certain que l'abbé Junqua n'a point à compter sur l'intervention du conseil d'Etat.

Nous lisons dans l'*Union*:

Avant-hier, en réponse à une assertion du *Journal de la Soir*, nous avons dit que M. Jules Simon, à l'occasion de son dernier voyage, avait été reçu par le ministre de l'Intérieur, de la manière la plus distinguée. Nous apprenons aujourd'hui avec certitude qu'une lettre de M. le ministre des cultes a été remise hier à Mgr Guibert.

Le *Times* publie la dépêche suivante de son correspondant particulier de Philadelphie:

Il est plus que probable que le gouvernement en arrivera à retirer ses réclamations pour les dommages indirects, quoiqu'il faille attendre une prolongation de la correspondance auparavant.

Suivant les rumeurs qui circulent à Washington, le cabinet pourrait faire cette concession au cas où le gouvernement anglais consentirait à dégarer, dans les guerres futures, les Etats neutres de toute responsabilité de cette nature.

Les efforts pour obtenir du gouvernement qu'il retire ses réclamations continuant avec la même énergie.

Presque tous les journaux influents lui conseillent de faire cette concession.

Nous lisons dans le *Times* du 26 avril:

Nous annonçons avec regret que l'impératrice Eugénie souffre beaucoup d'une inflammation des glandes du cou, survenue à la suite du froid.

Quoique localisée et toute accidentelle dans son origine, cette affection est malheureusement une de celles qui font souffrir beaucoup et qui troublent le plus la constitution. Cette forme particulière d'inflammation est toujours une source d'angoisse pour les médecins, parce qu'elle atteint des parties voisines fort importantes, et qu'elle entraîne une grande déperdition de force.

L'impératrice est soignée par le baron Corvair, le médecin de la famille impériale, et le Dr William Gill a été appelé en consultation avec lui.

TABLETTES VERSAILLAISES

Qu'a gagné l'Assemblée à l'interpellation de M. Duval?

Je crois avoir donné la preuve, dans ma lettre d'hier, de l'indépendance et de l'importance que j'apportais dans le jugement des faits qui ont motivé l'interpellation de M. Raoul Duval.

Je voudrais aujourd'hui, avec la même liberté d'esprit, examiner quel profit l'Assemblée a pu retirer de cette même interpellation qu'elle n'a point su ou n'a pas voulu empêcher, et ce qu'elle a pu y perdre. Je ne crois pas être éloigné de la vérité, en disant qu'elle y a surtout perdu, et beaucoup peut-être. Il s'agit, pour se convaincre, de passer en revue les appréciations des journaux hostiles à l'Assemblée et les conclusions, le plus souvent infirmités, et le fait de dire, qu'ils ont su l'admettre du débat.

Dans un article très-complet, très-étudié, la *République française* suit, avec une minutie perdue et savante, les péripéties de la bataille et marque impitoyablement les points. Le journal de M. Gambetta constate que le droit de réclamation a été dissout, non point seulement intact, mais triomphant, et avec une sorte de consécration qui lui manquait encore.

Voici on quels termes s'exprime à ce sujet l'organe de la gauche radicale:

Quant à la dissolution, ce ne serait pas assez d'ailleurs, après la séance d'hier, que la droite reconnaît aujourd'hui à tout le monde le droit de

la réclamation et de la prêter partout, il faut ajouter que la dissolution apparaît aujourd'hui à l'Assemblée elle-même comme une dure et impérieuse nécessité à laquelle, d'un jour à l'autre, elle peut se trouver soumise, et qu'elle devra subir.

Et plus loin:

M. Raoul Duval s'est abstenu d'aborder le fond de la thèse, la dissolution. Il a fait mieux: il a reconnu à tous et à chacun le droit de développer cette thèse, de la porter en tous lieux, de la défendre en toute occasion. On voit que nous sommes loin, en avril 1872, des opinions que M. Raoul Duval lui-même professait en décembre 1871 (à l'époque du voyage de M. Gambetta dans le département du Var). Nous avons fait du chemin depuis lors.

Que répondront les amis de M. Raoul Duval? M. Raoul Duval a-t-il, oui ou non, affiché dans son discours d'hier le plus parfait dédain et la plus complète indifférence pour les « agitateurs quelconques » qui sont à l'heure actuelle en possession de passionner le pays? Et n'a-t-il pas encore une fois constaté leur droit, au moment où il affichait pour eux ce dédain? N'a-t-il pas formellement déclaré n'en vouloir qu'à la participation illégale des maires à ces manifestations hostiles et au gouvernement qui n'a point jugé à propos de rappeler ces maires au sentiment de ce que M. Raoul Duval croit être leur devoir et leur situation?

Il en coûte parfois bien cher de vouloir être habile. M. Raoul Duval vient d'en faire la très dure expérience. Qu'a-t-il gagné? tout au plus d'amener le gouvernement à formuler, contre les maires d'Angers et du Havre, un blâme parcimonieux, mitigé et gradué.

Et ce gain si mince, il ne l'a obtenu qu'au prix de concessions, concessions oratoires tant qu'on voudra, mais qui ne sont point, comme on dit vulgairement, tombées dans l'oreille d'un sourd.

M. Raoul Duval et la majorité souveraine auront occasion de le reconnaître d'ici peu.

L'*Avenir national* ne le cède en rien sur cette question à la *République française* pour la rigueur de la dialectique et la souplesse de la riposte. Il a même sur le journal de M. Gambetta cet incontestable avantage d'être moins directement engagé et intéressé dans le débat. Et cette situation particulière donne au jugement qu'il porte une sorte de caractère scientifique qui en relève l'autorité. Qu'est-ce qui est licite contre l'Assemblée? Qu'est-ce qui est défendu? Telle est la question que se pose M. de la Ponterie, et qui lui paraît posée et implicitement résolue par M. Duval lui-même.

Ce qui nous est interdit, écrit M. de la Ponterie, c'est de contester la force légale qui trouve son origine dans les élections du 8 février 1871 et dans les élections partielles qui se sont succédées depuis lors. Nous avons ce devoir de reconnaître que le gouvernement est, que l'autorité souveraine est là, dans l'Assemblée de Versailles; nous n'en avons pas un autre. Quant à l'esprit, aux tendances, aux doctrines des diverses fractions de la Chambre, il nous est permis de les discuter, de les juger et de les condamner librement. Aucun de ces groupes n'a de privilège à cet égard. La majorité tombe sous le contrôle de chaque citoyen au même titre que la minorité. Il n'y a donc pas de confusion à établir, comme l'a fait M. le ministre de l'Intérieur, entre ceux qui contesteraient l'autorité légale de la Chambre et ceux qui réclameraient sa dissolution.

Il y a plus, et M. de la Ponterie n'a point tout dit. Cette prétention ou est l'Assemblée souveraine de demeurer seule l'arbitre de sa propre durée et de conserver seule par devers elle le droit de fixer l'époque et de déterminer le moment où sa mission sera accomplie, cette prétention deviendrait tout à fait exorbitante si elle n'avait sa contre-partie et comme son correctif dans le droit non moins souverainement reconnu de la nation non moins souverainement, de peser perpétuellement sur ses représentants et de leur faire perpétuellement sentir, jour à jour et heure à heure, de peur qu'ils ne l'oublient, qu'ils en sont de leur popularité, de leur souveraineté qui ne saurait être pour tant éternelle. Voilà qui est bien établi maintenant. On en avait la conscience hier; mais on en a aujourd'hui une vue plus nette et plus rigoureuse après les discours de M. Duval, la réponse de M. Victor Lefranc à ces discours et les commentaires auxquels l'une et l'autre ont donné lieu.

Un autre point qui mériterait d'être étudié, c'est celui qui est relatif au rôle si délicat et si complexe des maires. Je ne m'arrêterai point, car le débat sérieux et efficace a passé, malgré les apparences, par-dessus leur tête: il a été tout entier entre la droite et le gouvernement. Le gouvernement n'est nullement en droit de reporter sur les maires, comme l'a fait si prestement M. Victor Lefranc, le blâme dont il a été l'objet, fait-ce à l'occasion de leurs actes: si les maires ont manqué à un devoir de modération ou, comme on l'a dit, de condescendance (je ne donne point une opinion, je me place ici à un point de vue théorique), il peut y avoir du blâme en même temps et distinctement pour les maires qui ont manqué et pour le gouvernement qui n'a point imprévoyé ces maux en temps utile.

S'ensuit-il, dans l'espace, que le pouvoir exécutif se soit rendu coupable vis-à-vis de l'Assemblée et de celle-ci soit fondée à lui tourner à crime la solidarité indéfinissable qui le rend dans une certaine mesure responsable des actes de messieurs les maires d'Angers et du Havre? Une conclusion trop rigoureuse en ce sens serait également fautive, elle ne tiendrait point assez compte de la nécessité où se trouve ce pouvoir exécutif de se défendre à sa manière et à la manière de ses amis et alliés, si compromettants qu'ils puissent être, et de rétablir à son profit, et comme il peut, l'équilibre. Le pouvoir exécutif a le droit et le devoir de se défendre, et c'est lui-même la République; et à moins qu'on ne préfère une guerre ouverte et un divorce, il faut bien accorder quelque chose aux nécessités de la stratégie parlementaire sur le terrain des agitations pacifiques.

La majorité s'exprime à ébranler M. Thiers: lui, tout paisiblement, permet qu'on l'agresse, si elle est agressive, qu'on la mine, si elle est incorrigible. Voilà le vrai, dit brutalement, et avec une franchise qui sans doute déplaît aux uns et aux autres. Mais je ne fais point ici de politique; je cherche tout simplement à éclaircir et à éclairer les autres sur la situation: la bien connaître et en déceler l'embarras et la complexité ne serait point inutile et porterait sans doute à l'indulgence ces censeurs sévères et pitoyables qui se savent que murmurer et interpellar sur tout et à propos de tout. Comme le dit excellemment M. Scherer, dans la dernière lettre de Versailles du *Journal de la Presse*, en France, nous nous ne nous en sommes pas. Cette manie de la correction méticuleuse et de la régularité mathématique. « Nous oignons que » la première condition de la liberté, c'est de savoir tolérer toutes les manifestations d'opinion, prendre son parti d'une foule d'irrégularités, et préférer les mouvements les plus désordonnés de la vie aux mouvements les plus réguliers d'une mécanique.

H. A.

La gauche républicaine a protesté dans sa séance d'avant-hier contre le compte-rendu donné par un journal sur sa séance d'avant-hier.

Elle y a rencontré plusieurs inexactitudes et a envoyé un communiqué aux journaux à ce sujet.

Voici le texte de la note rectificative de la gauche:

Plusieurs journaux ont publié des comptes-rendus inexacts des séances de la gauche républicaine et notamment de celle du 24 avril dernier, dans laquelle certain nombre de députés ont exposé la situation politique de leurs départements.

A la séance suivante, les inexactitudes ont soulevé de nombreuses réclamations au sein de la réunion.

En conséquence, elle a décidé la publication de la présente note pour affirmer une fois de plus qu'aucun compte-rendu de ses séances ne doit être considéré comme authentique, s'il n'émane directement de son bureau.

On écrit à l'agence Havas:

Nous avons dit hier que la commission chargée de l'examen de la proposition Bamberger avait nommé le général Chanzy comme président, nous devons ajouter que M. Berlet a été élu secrétaire.

On pense que la commission va créer une sous-commission chargée d'examiner les pièces et d'indiquer celles dont la publication est possible sans inconvénient.

On ne s'aurait pas à la publicité les pièces diplomatiques échangées entre le maréchal Bazaine et le prince Frédéric-Charles et, sur la demande d'un membre, on examinera si on peut publier, sans danger pour la discipline dans l'armée, les témoignages à charge des officiers placés sous les ordres d'un commandant de forteresse.

La commission sur la proposition Bamberger semble devoir s'arrêter à l'une des deux décisions suivantes: elle se ferait communiquer le dossier de l'affaire Bazaine et, suivant que les faits seraient plus ou moins graves, elle s'arrêterait à l'un de ces deux moyens: ou bien l'affaire serait renvoyée au chef du pouvoir exécutif pour qu'il convoque un conseil de guerre pour juger le maréchal; dans ce cas, les pièces de la commission trouveraient leur place dans l'acte d'accusation, ou bien la commission se déclarerait favorable à la publication pure et simple.

Aucune décision toutefois n'a été prise jusqu'ici.

NOUVELLES ET BRUITS

Plusieurs journaux ont annoncé pour aujourd'hui la publication dans le *Journal officiel* des nominations diplomatiques.

Au moment où nous écrivons ces lignes nous n'avons encore reçu aucune dépêche signalant cette publication.

S'il faut en croire le *Mémorial diplomatique*, M. le comte d'Arnim, ambassadeur de l'empire allemand, arrivera à Paris dans la huitaine.

C'est à ce moment, d'après ce journal, que commenceront les pourparlers officiels entre les deux gouvernements pour le paiement des trois milliards et la libération du territoire français.

Les arrestations recommencent assez sérieusement dans plusieurs quartiers de Paris, et la police met, en moyenne, la main sur une quinzaine de communiers par jour. Avant-hier, il y a eu nombreuses arrestations dans le quartier de la Bastille.

Elles proviennent, dit-on, de la découverte de nouveaux documents, qui ont fait connaître de nouveaux noms d'individus compromis.

Deux projets d'impôts à l'horizon, pour ne pas recourir à ceux des matières premières, qui n'ont pour lui ni la commission des tarifs, ni la commission du budget, l'un de M. Buffet sur le revenu, l'autre de M. de Lasteyrie sur une augmentation portant sur les quatre contributions directes, le tout sans préjudice de l'impôt sur les transactions commerciales.

Nous avons vu hier que M. le Président, dans ses pourparlers avec M. Kér, a fait entrevoir la probabilité de la suppression du visa payé des passeports; mais qu'il maintient toujours la formalité du passeport pour les voyageurs entrant en France par la frontière suisse.

Tous les journaux annoncent que M. Thiers vient d'acquiescer la taxe canine.

Rappelons que le chien du président, ou plutôt de la présidente de la République, se nomme *Ki-Ki* et a été payé 500 fr. C'est un havanais pur sang, rapporté de Cuba par un ami de M. Thiers.

Il n'y a pas très-longtemps que *Ki-Ki* appartenait à M. Thiers. Nous avons du reste annoncé l'acquisition du joli petit animal quand elle a eu lieu.

Un drame qui rappelle celui de la rue des Ecoles vient d'être commis à Périgueux. Ici encore nous avons affaire à un mari que le sentiment de son honneur outragé conduit au meurtre, seulement c'est l'amant qu'il a frappé et non pas la femme.

L'Ordre annonce que M. Duvernois, tout en acceptant la présidence du conseil d'administration de la banque territoriale d'Espagne conservera d'une manière entière et absolue la direction politique de l'Ordre.

Le *Rochambeau* va être démolí; tel est la décision suprême, décision basée sur des considérations matérielles et non politiques. Ce garde-côte, acheté 15 millions de francs en Amérique, a coûté en France, pour installation, des sommes importantes. C'était un beau type, bon marcheur, présentant des qualités nautiques très-belles; mais la machine de guerre avait les reins rongés, la visière qu'on en a faite dernièrement l'a prouvé surabondamment. La machine du *Rochambeau* va être réservée pour un autre bâtiment, et de beaucoup de ses plaques serviront, paraît-il, à la corvette à éperon la *Galissonnière*, qui sera lancée à Brest le 20 mai prochain.

Deux jeunes gens de la haute société parisienne, le vicomte de la Jarre et le jeune baron de Kerjégou, appartenant tous deux à la noblesse bretonne et ayant autrefois servi dans les zouaves pontificaux, viennent de partir pour l'Espagne où ils vont rejoindre le prétendant don Carlos.

L'éruption du Vésuve

Nous résumons ainsi les dépêches que nous recevons de Naples et de Rome, touchant l'éruption du Vésuve et les proportions terribles que prend le phénomène volcanique.

Ce fut jeudi seulement que plusieurs personnes allant visiter le cratère furent surprises par les flammes qui sortaient de terre brusquement.

Dans cette journée, la première éruption fit déjà soixante victimes tuées ou blessées.

Le lendemain, elle augmenta, un nouveau cratère s'ouvrit près de l'observatoire, 200 personnes sont ensevelies sous les laves, la population de Torre-Greco s'enfuit épouvantée.

A Naples, les détonations s'entendent jusque dans la ville; le Vésuve jette des flammes par plusieurs bouches, et au Vésuve les torrents

de lave descendent et rouler sur les flancs de la montagne.

La nuit, ce spectacle est superbe d'épouvante.

La lave arrive déjà jusqu'à San-Sebastiano, elle menace San-Giorgio, Cremano, Torre, Amungrate, et Torre-del-Greco.

Dans la ville de Naples, la frayeur commence à envahir les esprits, et les étrangers quittent déjà la ville.

Assistait la nouvelle du sinistre connue à Rome, le gouvernement et la Chambre se sont émus; le roi a envoyé sur-le-champ un aide de camp pour visiter les blessés.

Le président du conseil des ministres et le ministre des travaux publics sont partis pour Naples.

On écrit de Naples, 26 avril, au *Journal de Genève*:

Une éruption considérable du Vésuve s'est produite dans la nuit du 24 au 25 avril. Elle n'a d'abord présenté que les phénomènes ordinaires et le cratère incandescent vu de Naples offrait un spectacle admirable.

Mais dans la nuit du 25 au 26, à 4 heures du matin, l'éruption a brusquement pris un caractère effrayant d'intensité.

Les vieilles laves qui couvraient les versants ouest et sud-ouest se sont tout à coup effondrées. Elles ont été englouties par le volcan, puis rejetées avec une extrême violence. Les habitants des nombreuses maisons de campagne qui sont éparses sur les pentes inférieures de la montagne ont été surpris dans leur sommeil et un grand nombre d'entre eux n'ont pu réussir à se dérober au danger. Jusqu'ici le nombre des victimes dont le sort a été officiellement constaté s'élève à 60; mais les recherches continuent, et il est à craindre qu'elles ne constatent de nouveaux malheurs.

Encore moment (midi), deux torrents de laves marchent l'un du côté de l'ouest sur le hameau de San-Giorgio à Cremano, l'autre vers le sud-ouest, sur la petite ville de Resina, située sur les ruines d'Herculanium. Les bosquets de la villa Favorita, ancienne résidence du prince de Salerne, sont directement menacés.

Dégâts sont grands, les inquiétudes le sont davantage encore.

Une dépêche a apporté la nouvelle que l'éruption tend à décroître.

Naples, 27 avril.

Les phénomènes de l'éruption du Vésuve sont aujourd'hui moins alarmants. Le courant de lave qui se dirigeait vers Resina s'est arrêté. Une partie de San-Sebastiano est détruite; les détonations ont diminué.

ÉTRANGER

EMPIRE D'ALLEMAGNE.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 26, journal inspiré, comme on sait, par M. de Bismarck:

L'empereur est rétabli; toutefois la grippe ne l'a pas épargné et il a laissé une grande faiblesse; il ira prendre les eaux à Ems vers la fin de mai.

On pense bien que vu le grand âge de Sa Majesté, on jette un regard sur l'avenir, et au changement sur le trône dans les circonstances actuelles, on pourrait avoir une influence considérable sur la situation.

LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE.

Les journaux continuent à apprécier de diverses façons les événements d'Espagne. Le trône du roi Amédée est-il réellement menacé ou les troubles actuels ne sont-ils qu'un feu de paille qui s'éteindra demain faute d'aliments? L'avenir seul peut nous fixer à ce sujet.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 26 avril.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

A 2 heures 45 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Jean Brunet, portant que les députés valides seront tenus de siéger à l'Assemblée nationale.

M. Jean Brunet développe sa proposition qui a pour but de remédier à l'absentéisme des députés.

Les principes d'Orléans, dit-il, ont souvent occupé leurs sièges, et ils l'ont occupé simplement et loyalement.

J'ajoute même que si les membres de la famille Bonaparte voulaient se porter à leur élection, nous n'aurions pas plus rien à redouter. Le droit existe pour eux dès lors qu'il n'y a aucune loi de banissement contre cette famille. (Mouvements divers.)

La proposition de M. Brunet soumise au vote n'est pas prise en considération.

Vient ensuite la discussion sur la prise en considération d'une proposition de M. Hervé de Saisy qui est complétée par la proposition de M. de Saisy.

M. Jean Brunet développe sa proposition qui a pour but de remédier à l'absentéisme des députés.

Les principes d'Orléans, dit-il, ont souvent occupé leurs sièges, et ils l'ont occupé simplement et loyalement.

J'ajoute même que si les membres de la famille Bonaparte voulaient se porter à leur élection, nous n'aurions pas plus rien à redouter. Le droit existe pour eux dès lors qu'il n'y a aucune loi de banissement contre cette famille. (Mouvements divers.)

La proposition de M. Brunet soumise au vote n'est pas prise en considération.

Vient ensuite la discussion sur la prise en considération d'une proposition de M. Hervé de Saisy qui est complétée par la proposition de M. de Saisy.

M. Jean Brunet développe sa proposition qui a pour but de remédier à l'absentéisme des députés.

Les principes d'Orléans, dit-il, ont souvent occupé leurs sièges, et ils l'ont occupé simplement et loyalement.

J'ajoute même que si les membres de la famille Bonaparte voulaient se porter à leur élection, nous n'aurions pas plus rien à redouter. Le droit existe pour eux dès lors qu'il n'y a aucune loi de banissement contre cette famille. (Mouvements divers.)

La proposition de M. Brunet soumise au vote n'est pas prise en considération.

Vient ensuite la discussion sur la prise en considération d'une proposition de M. Hervé de Saisy qui est complétée par la proposition de M. de Saisy.

M. Jean Brunet développe sa proposition qui a pour but de remédier à l'absentéisme des députés.

Les principes d'Orléans, dit-il, ont souvent occupé leurs sièges, et ils l'ont occupé simplement et loyalement.

J'ajoute même que si les membres de la famille Bonaparte voulaient se porter à leur élection, nous n'aurions pas plus rien à redouter. Le droit existe pour eux dès lors qu'il n'y a aucune loi de banissement contre cette famille. (Mouvements divers.)

La proposition de M. Brunet soumise au vote n'est pas prise en considération.

même qui doit entendre à cet égard le directeur du timbre pour des dispositions qui amèneront des économies, la discussion est ajournée sur la troisième délibération.

Arrive en dernier lieu la première délibération sur la proposition de M. Faye ayant pour objet d'étendre aux élections pour les conseils généraux le bénéfice des dispositions de l'article 8 de la loi du 16 juin 1868 sur les réunions publiques.

M. Faye demande l'ajournement de la question.

L'ajournement n'est pas prononcé par l'Assemblée. La discussion générale est ouverte.

La commission nommée dans les bureaux conclut à ce qu'il ne soit pas donné suite à la proposition de M. Faye.

M. Faye justifie sa proposition. Elle n'est pas politique, elle est exclusivement morale. Il y a sans doute des réunions privées, mais il faut mieux que les réunions puissent être publiques.

Si les réunions départementales sortent de leurs attributions, elles auront affaire à la vigilance de l'autorité. Ce ne sera pas donner un droit nouveau ni ouvrir la porte aux clubs, ce sera tout simplement donner aux élections départementales un caractère de sincérité complète.

M. Chesnelong, rapporteur. — La commission s'est trouvée en face du pays; elle a interrogé les faits et elle a pensé que non seulement la proposition n'était pas nécessaire mais était encore dangereuse. Les réunions publiques ne sont pas la garantie nécessaire à la liberté électorale, sans réunions publiques, les élections peuvent être parfaitement libres. Voyez les élections du 8 février; y en a-t-il jamais eu de plus libres et de plus spontanées? Souvent même, par les réunions publiques, les minorités turbulentes s'imposent aux majorités tranquilles. (Réclamations à gauche. — Applaudissements à droite.)

L'orateur ne pense pas que les réunions publiques soient nécessaires pour les élections aux conseils généraux, qui ne sont en réalité que des élections cantonales.

Les réunions sont nécessaires pour une sorte de candidats, ceux que l'appellerait, dit l'orateur, les candidats exotiques (Rires); elles servent à créer autour de leur nom une agitation fautive.

L'honorable orateur trouve au contraire plusieurs dangers dans la proposition de M. Faye.

D'après le principe de la proposition, le droit de réunion publique serait admis pour des corps électoraux non politiques. Il en résulterait que l'application du même principe aurait lieu pour les élections d'arrondissement et pour les élections municipales. (Bruit à gauche.) Sur ce point, l'expérience a prouvé: les réunions toucheraient bientôt à la politique. Et l'on sait quels abus ont déjà trop longtemps régné. Que l'on ne dise pas que nous voulons empêcher la liberté. La liberté a tout à perdre en n'étant pas contenue dans de justes limites, la liberté est celle que nous avons: la liberté de gérer librement nos affaires au département, à la commune, à la section.

Voilà à gauche: La liberté comme sous l'empire. (Bruit.)

M. Chesnelong. — La commission maintient ses conclusions.

M. Emmanuel Arago. — Vous parlez avec des candidats officiels. (Réclamations diverses.)

M. Le Pressensac. — Que l'honorable M. Chesnel

CHRONIQUE

Dans sa séance du 20 avril courant, le Conseil général du Rhône, sur la proposition de M. Falconnet, a voté l'urgence de l'établissement d'un pont sur le Rhône, entre Grigny et Grigny, à la hauteur de Vernaison, et a chargé la commission départementale de poursuivre les études préparatoires.

Des six personnes qui avaient été maintenues en état d'arrestation, deux ont été mises en liberté provisoire. Ce sont MM. Roux et Coulon. Ceux qui restent entre les mains de la justice sont donc MM. Bouvard, Alibert, Labbé et Picque.

M. Andrieux, procureur de la République, qui avait demandé un congé de 29 jours vient de l'obtenir. Il en a profité pour se rendre à Versailles auprès du ministre de la justice.

Le Progrès fort en colère, nous a trouvé hier une nouvelle qualification; il nous répète que nous sommes bonapartistes, et même bonapartistes larvés, ce qui est fort joli; mais il ajoute que nous sommes parfaitement idiots, ce qui nous paraît du dernier galant.

Récapitulons : orléanistes, bonapartistes, cléricaux, réactionnaires, *Moniteur des Ignorantins*, officieux, bonapartistes, larvés, idiots; — encore un et ce sera la dizaine.

Plus loin, ce journal, qui ne se dit pas communal, fait l'éloge des excellents sentiments qui animent ceux qu'il appelle les « proscrits français habitant Genève », et qui sont tout simplement les incendiaires de Paris. Il ajoute même, ce dont nous nous passons, que ces incendiaires sont des hommes de bien, et qu'ils ont un idéal.

Assez de zèle, pour le moment, cher confrère !

La Chambre discutera prochainement une loi sur les commissions administratives des établissements de bienfaisance. Un amendement concernant Lyon a été présenté à cette loi par M. Chevalier, député.

Cet amendement consiste à ajouter à l'article 13 relatif à la composition de la commission administrative des hospices de Lyon :

« Trois docteurs en médecine, non en exercice dans les hôpitaux, élus par tous les médecins de Lyon ».

Et, après deux membres nommés par l'archevêque, ajouter :

« Un membre nommé par le conseil presbytéral (protestant). »

On nous fait relativement au cours municipal de géographie professé par M. Berlioux, une communication aussi intéressante pour le public que flatteuse pour le professeur.

Ces cours sont tellement fréquentés et la salle tellement insuffisante que le public devrait se présenter une heure à l'avance et subir ensuite une température vraiment intolérable grâce à l'entassement des auditeurs.

Ne pourrait-on pas, comme le demandent instantanément nos correspondants, faciliter par le choix d'un local plus étendu, la salle de l'ancienne Bourse par exemple, l'assistance à des leçons si utiles et si appréciées ?

Le comité qui s'est formé à Lyon pour la défense des écoles catholiques « vient de publier un fort intéressant mémoire qui a été adressé au ministre ».

Le comité, en étudiant la situation de ces écoles, arrive aux mêmes résultats statistiques que nous.

Cette publication, très-intéressante, sera consultée avec fruit par tous ceux qui voudront connaître cette importante question.

Nous apprenons que M. Danguin jouera au mois de septembre prochain une pièce en trois actes, *Fils du Peuple*, de M. Victor Chauvet.

Les engagements pour la saison de l'Exposition au théâtre ont déjà commencé. M. et Mme Chelli nous restent tous les deux, ainsi que M. Faure, M. et Mme Falchier, M. et Mme Chauvet.

Il y a véritablement des grâces d'état ! Pendant que nous-mêmes étions obligés de peiner et de souffrir à visiter dans toutes ces parties, à étudier sous toutes ses faces ce vaste et informel monument qu'on appelle le Budget de la Ville de Lyon, avant de comprendre qu'il ne se soit à son architecture, la *Masquerade*, et son prétexte qu'elle est un journal satirique et infiniment spirituel, accablait en passant la gravure japonaise, qui allait justement rendre visite au budget ! Elle se trouvait là pour entendre les lumineuses explications du citoyen Vallier, et bientôt tout l'édifice dans son ensemble et dans ses parties, n'avait plus pour elle aucun mystère.

Voici le récit de sa visite :

Les Japonais avaient vu les principales curiosités de notre ville, entre autre le club de la rue Grégoire, dont le concierge leur avait fait les honneurs, — comme à M. Duponroux ; ils ne voulaient pas quitter la ville sans avoir visité encore le Budget de la Ville de Lyon, cette merveille d'architecture dont la renommée était parvenue jusqu'à eux.

Nous devons le dire, ce n'est pas à la vue de cette magnifique production du génie de nos édiles, les Japonais furent littéralement épatés. Jamais leurs yeux n'avaient vu semblable merveille.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui a l'honneur de faire les honneurs de la ville, leur a fait les honneurs avec une âme exquise, en leur expliquant les plus petits détails d'ornementation et en leur montrant devant eux les richesses d'imagination, les trésors d'habileté qui ont servi à la confection de cet incomparable morceau d'architecture.

Le citoyen Vallier leur a notamment fait comprendre les difficultés qu'il a fallu vaincre pour clore des colonnes de crédits avec un emprunt de huit millions non remboursés, puis, pour qu'on ne dise pas que c'était de l'argent, pour pouvoir distribuer aux architectes, aux maçons et aux ouvriers qui ont contribué à l'édification de ce chef-d'œuvre, des indemnités ou gratifications variant de 500 fr. à 3,000 fr. et cela sans que les dépenses fussent moins solides sur leurs bases.

Les Japonais se sont retirés émerveillés positivement, après avoir pu, dans un angle du budget, admirer les lueurs de notre nouveau maire, le citoyen Barodet, et la barbe vénérable du citoyen Barodet.

Heureux Japonais !

Un service d'omnibus, desservant la rive gauche du Rhône a été inauguré aujourd'hui.

Le point de départ de ces nouveaux omnibus est la Mache. Leur point d'arrivée le Parc de la Tête-d'Écu.

Le citoyen Vallier, qui

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyons, le 27 Avril 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIEMONTE	ITALIE	CHINE	INDES	Poids
47	Organsins	21	7	1	1	1	3995
34	Trames	15	1	1	1	1	2450
37	Grèges	15	1	1	1	1	2700
12	Diverses	1	1	1	1	1	1
4	Bobines	1	1	1	1	1	1
4	Laines	1	1	1	1	1	1
431		9	28	2	4	20	9145

BALLOTS PESÉS

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIEMONTE	ITALIE	CHINE	INDES	Poids
3	Organsins	2	1	1	1	1	56
29	Trames	15	1	1	1	1	1450
4	Grèges	1	1	1	1	1	1
4	Diverses	1	1	1	1	1	1
37		4	1	1	1	7	1675

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1^{er} du mois..... 3128
Dernier numéro des laines..... 11
Dernier numéro des ballots pesés..... 1034

AUBERNAIS, 27 Avril.

10	Organsins	988
13	Trames	1105
23	Balots pesés	2153
	Opérations de décreusage	527
	Dernier numéro placé	47719
	Total du 1 ^{er} au 27 avril	47719

AVIGNON, 25 Avril.

44	Organsins	1073
6	Trames	247
20	Balots pesés	1320
	Total	98

BALLOTS PESÉS

Organsins	970
Trames	2166
Grèges	467
Total	499

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIEMONTE	ITALIE	CHINE	INDES	Poids
12	Organsins	21	7	1	1	1	3995
	Trames	15	1	1	1	1	2450
	Grèges	15	1	1	1	1	2700
	Diverses	1	1	1	1	1	1
	Bobines	1	1	1	1	1	1
	Laines	1	1	1	1	1	1
431		9	28	2	4	20	9145

BALLOTS PESÉS

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIEMONTE	ITALIE	CHINE	INDES	Poids
3	Organsins	2	1	1	1	1	56
29	Trames	15	1	1	1	1	1450
4	Grèges	1	1	1	1	1	1
4	Diverses	1	1	1	1	1	1
37		4	1	1	1	7	1675

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1^{er} du mois..... 3128
Dernier numéro des laines..... 11
Dernier numéro des ballots pesés..... 1034

AUBERNAIS, 27 Avril.

10	Organsins	988
13	Trames	1105
23	Balots pesés	2153
	Opérations de décreusage	527
	Dernier numéro placé	47719
	Total du 1 ^{er} au 27 avril	47719

AVIGNON, 25 Avril.

44	Organsins	1073
6	Trames	247
20	Balots pesés	1320
	Total	98

SAINT-ÉTIENNE, 26 Avril 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIEMONTE	ITALIE	CHINE	INDES	Poids
16	Organsins	21	7	1	1	1	3995
11	Trames	15	1	1	1	1	2450
4	Grèges	15	1	1	1	1	2700
1	Diverses	1	1	1	1	1	1
1	Bobines	1	1	1	1	1	1
28		9	28	2	4	20	9145

BALLOTS PESÉS

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIEMONTE	ITALIE	CHINE	INDES	Poids
3	Organsins	2	1	1	1	1	56
4	Trames	15	1	1	1	1	1450
4	Grèges	1	1	1	1	1	1
8	Diverses	1	1	1	1	1	1
15	Décreusages	1	1	1	1	1	221
28	Ouvrées	1	1	1	1	1	33

Le nombre des opérations de décreusage a été de :

Bulletin météorologique du 28 Avril
PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
minima	maxima	à midi	à 7 h. du m
+10°	+17°	0,740	couvert
			S

Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse..... 1.80
Sa température..... +13°
Hauter du Rhône au-dessus de l'écluse..... 0.40
Sa température..... +12°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1^{er} au 15 avril..... 0.029

ON DEMANDE deux bonnes ouvrières pour la brocheuse pour la brochure des livres et une apprentie.
S'adresser, rue Ferrandière, 6, au 3^{me}.

THEATRES

Spectacles du 29 avril.

Théâtre du Gymnase. — Gentil Bernard ou l'Art d'aimer, vaudeville. La Papillonne, comédie. On commencera à 7 heures 1/2.

Crédit Lyonnais

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 50 MILLIONS

Lyon — Palais du Commerce

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 avril 1872, a décidé d'appeler un deuxième versement de 125 fr. sur les 20,000 actions nouvellement souscrites.

En conséquence une somme de 125 francs par action souscrite devra être versée par tous les souscripteurs du 1^{er} au 15 mai prochain.

A partir du 16 mai il sera réclamé en sus du versement un intérêt du 6 %, calculé du 1^{er} mai, aux souscripteurs en retard.

En même temps le Crédit Lyonnais tiendra à la disposition de ses Actionnaires des certificats provisoires libérés de 250 francs en échange de leur récépissé de dépôt (modèle B) et de leur bulletin de souscription (modèle C).

Ces titres seront négociables. Ils seront nominatifs ou au porteur au choix de l'Actionnaire.

Les versements et échanges auront lieu à Lyon, au Crédit Lyonnais, palais du Commerce.

A Paris, au Crédit Lyonnais, 6, boulevard des Capucines.

A Marseille, au Crédit Lyonnais, place de la Bourse.

A Genève, chez MM. Hentsch et C^{ie}.

A Zurich, au Crédit suisse.

A Bâle, chez M. Rudolf-Hausermann.

A Winterthur, à la banque de Winterthur.

22, QUAI JOINVILLE, 22

LEÇONS D'ALLEMAND

de français et de piano

Les succès sans précédents obtenus par les **Pilules de famille** de A. BARRAJA sont dus principalement à leurs propriétés éminemment hygiéniques, toniques, purgatives, dépuratives et digestives. Ce précieux produit renferme, en effet, tous les éléments constitutifs d'un bon et efficace médicament. C'est le purgatif le plus doux et le plus agréable, le digestif le plus puissant et le dépuratif le plus sûr et le plus énergique. Aussi en recommandons-nous l'usage au moindre malaise, à la moindre indisposition, bien convaincu d'être utile et agréable et rendre service à l'humanité.

(Voir aux annonces.)

CAFÉ-RESTAURANT

Jean Maderni

RUE DE LYON, 19, & PLACE DE LA BOURSE

Grand salon au 1^{er} pour noces et repas de corps.

Entrée du restaurant : place de la Bourse.

3038

AVIS

10,000 dents depuis 4 fr. la dent, et dentiers complets, garantis, depuis 50 fr. RICHARD et D^r PIGUET, dentistes, rue du Commerce, 14, Lyon.

DENTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon, 32

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOURNAY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

EN VENTE

Aux bureaux de la **Revue-Album**, de l'Exposition de Lyon, 1, rue de la Préfecture

Au profit de l'Œuvre de la

DÉLIVRANCE NATIONALE

et au prix de 5 fr.

L'HISTOIRE DE LA GUERRE

de 1870-1871.

Contenant la narration complète de la troisième invasion. — Ornée de gravures, portraits, etc., et cartes géographiques. Chaque acheteur recevra en outre, gratuitement, tout ce qui a paru à ce jour de la **Revue-Album**.

Le montant de la vente sera versé à la caisse spéciale de la Trésorerie générale du Rhône.

LYON 1872

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Etude de M^e SEYROL, notaire à Miribel.

Vente mobilière
après décès, à Beynost (Ain), au domicile de défunt Claude Delorme, les cinq, six et sept mai, de dix heures du matin à six heures du soir.

Objets à vendre : Meubles, linges, literie, chaux, vaches, âne, voitures, blés, argentier, etc.

Il sera perçu dix centimes par franc.

Etude de M^e CORNUTY, avoué à Lyon, rue Centrale, numéro 54

VENTE
par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot, de divers

IMMEUBLES

compréant maison d'habitation et bâtiments d'exploitation, cour et jardin, d'une superficie de seize ares soixante centiares environ, situés à Lyon, angle des rues Tête-d'Or et Tronchet, saisis au préjudice du sieur Jean Chailiol.

L'adjudication aura lieu le samedi vingt-cinq mai mil huit cent soixante-douze, à midi, sur la mise à prix de... 30,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e Cornuty, avoué, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Pour extrait, Signé : CORNUTY.

Etude de M^e PITRAT, avoué à Lyon, rue de Lyon, numéro 58.

Suivant jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le cinq avril mil huit cent soixante-douze, entre :

1^o Le sieur Pierre Chosson, négociant, demeurant à Lyon, rue Madame, numéro 104 ;

2^o Le sieur Jean-Marie Labonne, négociant, demeurant à Lyon, rue Bonnel, numéro 31 ;

3^o Le sieur Edouard Berthier, négociant, demeurant à Lyon, impasse Gonin, numéro 32.

D'une part.

Et le sieur Antoine Delorme, facteur, demeurant à Lyon, rue Rivet.

D'autre part.

La société en nom collectif

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

MARSEILLE. — DÉPARTS du Lundi 22 au Lundi 29 avril 1872.

Jeu	25	avril	midi.	Pour l'Egypte et la Syrie	ERIDAN, capitaine de Butler.
Sam	27	—	5 h. s.	Pour Alger	ARITHUSE, capitaine Rival.
Sam	27	—	3 h. s.	Pour Messine, Syra, Smyrne, Constantinople, le Danube et la mer Noire.	TIBRE, cap. Allègre, l. d. v.
Dim	28	—	10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine et Japon.	ALPHÉE, c. Brunet, l. d. v.
Dim	28	—	10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine, Japon, la Réunion et Maurice.	PROVENCE, c. Macaire, l. d. v.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercredi	24	avril	5 h. s.	Pour Oran directement, et par transbordement, pour Nemours, Gibraltar et Tanger.	MARABOUT, cap. Roustan.
Jeu	25	—	5 h. s.	Pour Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bone.	CAD, capitaine Gaude.
Vend	26	—	5 h. s.	Pour Philippeville et Bone.	KADYLE, cap. Hourst.
Sam	27	—	5 h. s.	Pour Mostaganem, Arzew et Oran.	COLON, capitaine Raoul.

DÉPART DE BORDEAUX

Mercredi 24 — Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata. — ZINPH, c. Massenet, l. d. v.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelli et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

UN COMPTABLE

demandeur de l'emploi de teneur de livres dans une maison de commerce de Lyon. Bonnes références. S'adresser au bureau du Journal, aux initiales A. B. 61. 3055

POMMADE AU Goudron

infaillible contre les pellicules, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

Exposition universelle de Lyon

VITRINES

Verres à vitres du NORD grandes dimensions

VENTE ET LOCATION

S'adresser à l'Agence des travaux de peinture et de vitrerie à l'Exposition ou à M. GUITTA FILS, marchand de verres, rue de Savoie, 5, fournisseur de l'Exposition universelle de Lyon.

A VENDRE

UNE VOITURE

en bon état, à quatre roues ayant coupé ouvert et banquette sur le devant, intérieur et impériale, en tout de seize à dix-huit places. S'adresser, pour traiter, à monsieur Dumien, restaurant Vêry, à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 20 et Saint-Côme, numéro 2.

TARNAVASSI

brocheur, rue Ferrandière, n° 6, à Lyon.

A VENDRE

Propriété de produit et d'agrément

Provenant de la famille Lamartine, située dans le Mâconnais, à 15 kilomètres de Mâcon et à 6 kilomètres de la gare de Fleurville. S'adresser pour tous renseignements à M^e SPAY, notaire à Mâcon. 3031

LIQUIDATION D'HORLOGERIE

EN TOUTS GENRES

35, RUE DE LYON, 35

LA MAISON GUYON

CHANGEMENT DE DOMICILE

se décide à faire un grand sacrifice pour liquider toutes ses marchandises. Choix considérable de pendules de tout style, bronze d'art, lampes, coupes, flambeaux, etc., etc.

3099

AVIS AUX FAMILLES

Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. — Leçons de diction pour le chant en langue italienne. — S'adresser au bureau du journal.

PARIS

HOTEL DES DEUX-MONDES

8, rue d'Inde, 8

ENTRE LES TUILERIES ET LES BOULEVARDS

M. A. LEQUEU, de Lyon, propriétaire.

Hôtel de premier ordre fondé en 1853, entièrement remis à neuf, grand confort. Service très-prompt.

RESTAURANT

SALONS DE LECTURE, FUMOI, LAVABO, BAINS ET DOUCHES

Excellente table d'hôte.

Prix très-modérés.

UN CAPITAINE

Alsacien, pas retourné en Alsace, désire trouver, dans une maison de commerce ou de banque, une place pour comptabilité ou écritures.

Ecrire poste restante à Lyon, aux initiales F. Y.

Excellentes références.

UN OFFICIER

en retraite pas retourné en Alsace, désire un emploi de caissier. S'adresser, par lettre, aux initiales Ph. F., au bureau du journal.

2935.

MIRABEAU ET LA CONSTITUANTE

par Hermile REYNALD

professeur à la Faculté des lettres d'Aix

1 VOL. IN-8°

DIDIER, libraire, 55